

Bollène montre l'exemple !



Les habitants de la ville de Bollène étaient invités, il y a quelques jours à choisir un nouveau

Ecrit par le 22 novembre 2024

logo pour leur commune, via une consultation publique. Cette démarche est loin d'être anecdotique ou anodine. Elle fait la démonstration que partager le pouvoir c'est peut-être pas si compliqué que cela, et qu'il s'agit, aujourd'hui, d'une vraie nécessité démocratique.

Dans une période où l'on s'accorde à penser que les élus, une fois leur mandat en poche sont peu enclin à laisser la place à la contradiction ou partager leurs pouvoirs, beaucoup d'édiles font la démonstration inverse. Si à Bollène on consulte pour choisir un logo, on met aussi en place, comme dans d'autres villes, des budgets participatifs. Certes ils restent encore modestes, mais une dynamique est enclenchée et il sera difficile de faire machine arrière.

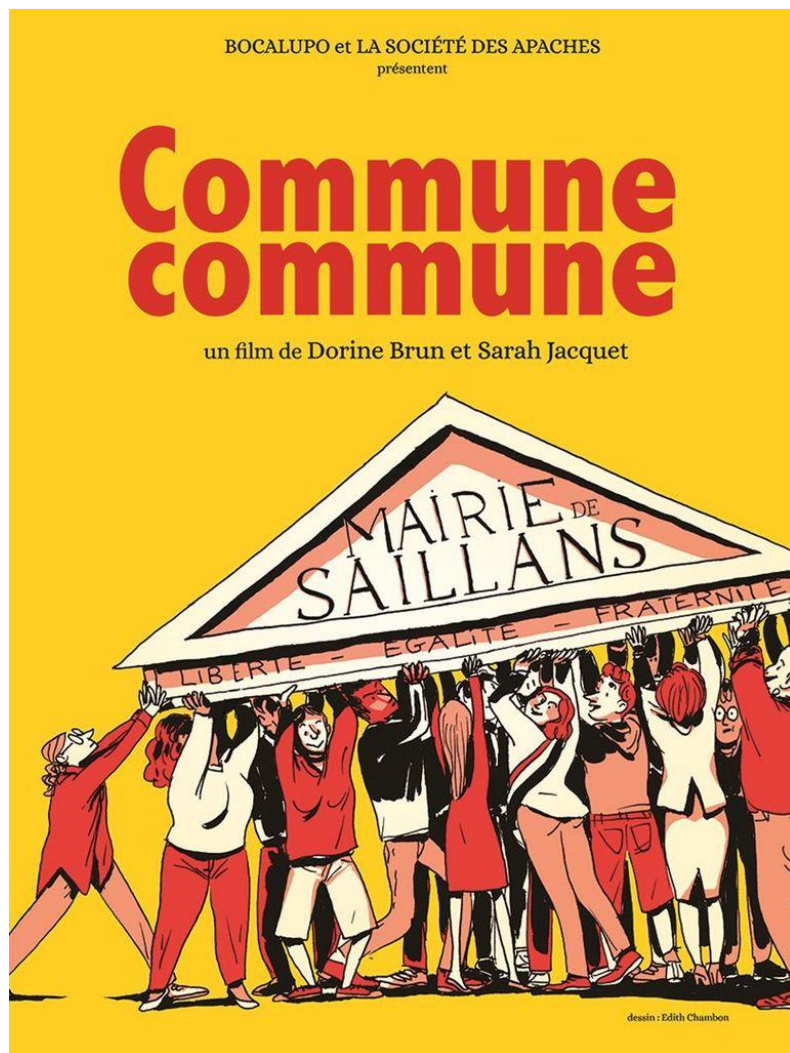
L'avantage de la méthode c'est qu'on ne pourra pas incriminer les élus sur le choix effectué !

[A Cavaillon, où l'on veut réaménager une place, aujourd'hui utilisée comme parking, on invite les habitants à s'exprimer et à se déterminer.](#) Et ici, le choix proposé n'est pas anodin, puisqu'il s'agit de choisir au fond qu'elle place (c'est le cas de le dire) sera accordée à la voiture. Sujet, pour une commune, ô combien sensible. L'avantage de la méthode c'est qu'on ne pourra pas incriminer les élus sur le choix effectué ! Mais, de là à considérer que le peuple pense forcément juste il y a un pas que la raison ne nous autorise pas à franchir. On tombe facilement dans le populisme et ses travers.

Durant tout le mandat plus de 50% de la population a directement été associé à au moins une décision

Un documentaire « *Commune commune* » réalisé en 2022, par [Dorine Brun](#) et [Sarah Jacquet](#), retrace l'expérience conduite à Saillans dans la Drôme, un village de 1 300 habitants. L'équipe municipale composée de quelques habitants sans étiquette a été élue, en 2014, avec l'idée d'impliquer au maximum les citoyens dans les décisions communales. Des travaux de voirie, à l'éclairage public, en passant par les rythmes scolaires, l'accueil de migrants ou encore la complexe révision du Plan local d'urbanisme (PLU). Ca n'a pas toujours été simple mais durant tout le mandat plus de 50% de la population a directement été associée à au moins une décision. Un bilan plus que positif. Mais l'expérience de Saillans a malheureusement tourné court. L'équipe municipale n'a pas été renouvelée aux élections municipales de 2020. Elle a perdu la mairie de 18 voix. Cependant, l'expérience s'est poursuivie avec la création d'une coopérative citoyenne. Et la voie est maintenant tracée.

Écrit par le 22 novembre 2024

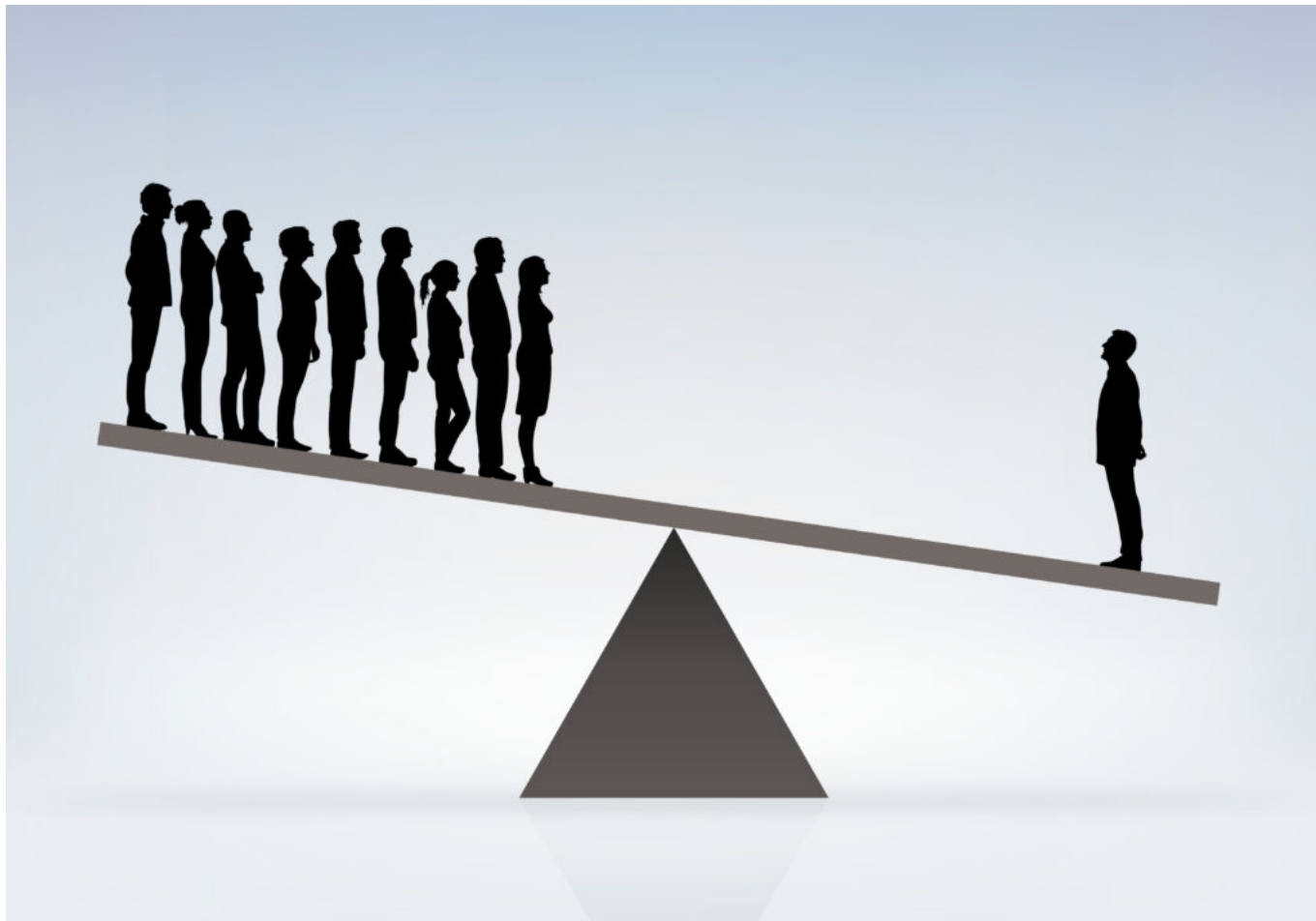


La votation et la démocratie participative sont des démarches pas toujours faciles à mettre en place. Il faut sans doute encore de la pratique avant d'être généralisée et d'arriver au niveau de nos amis helvètes. C'est pourquoi il faut s'y mettre au plus vite. C'est en faisant qu'on apprend dit le dicton populaire.

[Lire également : "Les Bollénois choisissent le nouveau logo de leur commune"](#)

Ecrit par le 22 novembre 2024

Un contre tous et tous contre un



Loin de vouloir être impartiale, une chronique est un regard, une interpellation, l'expression d'une opinion, voire l'esquisse d'un sourire dans une actualité pas toujours très drôle. Aujourd'hui, la crise politique que traverse notre pays ne laisse personne indifférent. Je ne porterai pas ici de jugement sur le bienfondé ou la nature même de la réforme des retraites mais plutôt sur la méthode.

A de nombreuses reprises le Président de la République s'est voulu le chantre d'une « nouvelle méthode » de gouvernance plus empathique, plus à l'écoute, plus participative. Il l'a d'abord exprimée dans son livre programme, Révolution, paru en novembre 2016. Un titre qui résonne aujourd'hui étrangement... Ce fut, ensuite, en décembre 2018, la consultation citoyenne organisée par le Conseil Économique Social et Environnemental, en réponse à la crise des gilets jaunes. Après, en avril 2019, nous avons eu la convention citoyenne pour le climat. En septembre 2022, ce fût la création du Conseil

Écrit par le 22 novembre 2024

National de la refondation (pardon du peu), un organisme chargé de « construire ensemble l'avenir de la France ». Toutes ces initiatives partent d'une volonté louable mais que sont-elles devenues ? Toutes ces consultations, tous ces débats, toutes ces contributions à quoi ont-ils servis ? A permettre au Président de la République de décider de tout et tout seul ?...

“Toutes ces initiatives partent d'une volonté louable mais que sont-elles devenues ?”

Après la gestion de la crise du Covid 19 qui a donné l'opportunité de l'exercice d'un pouvoir solitaire et autoritaire, la réforme de la retraite nous plonge, aujourd'hui, dans une crise politique grave. Un homme seul, fût-il le premier d'entre nous, peut-il décider contre tous et passer en force ? Un seul homme peut-il ainsi statuer sur l'avenir de millions de personnes et mettre le pays dans un tel chaos ? De quel bois faut-il être constitué pour être insensible à l'avis contraire d'une immense majorité de ses concitoyens, à faire fi de la représentation nationale et encore moins des représentants syndicaux ? On est bien loin d'un des fondements de notre constitution qui dans son article 2 dit que le principe de notre république est : « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

« son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple »

article 2 de la Constitution

Nous sommes de plus en plus nombreux à estimer que cette monarchie présidentielle a vécu. Et que le pouvoir ne doit plus se conquérir mais se partager. C'est la condition pour retrouver une démocratie apaisée, représentative et légitime.

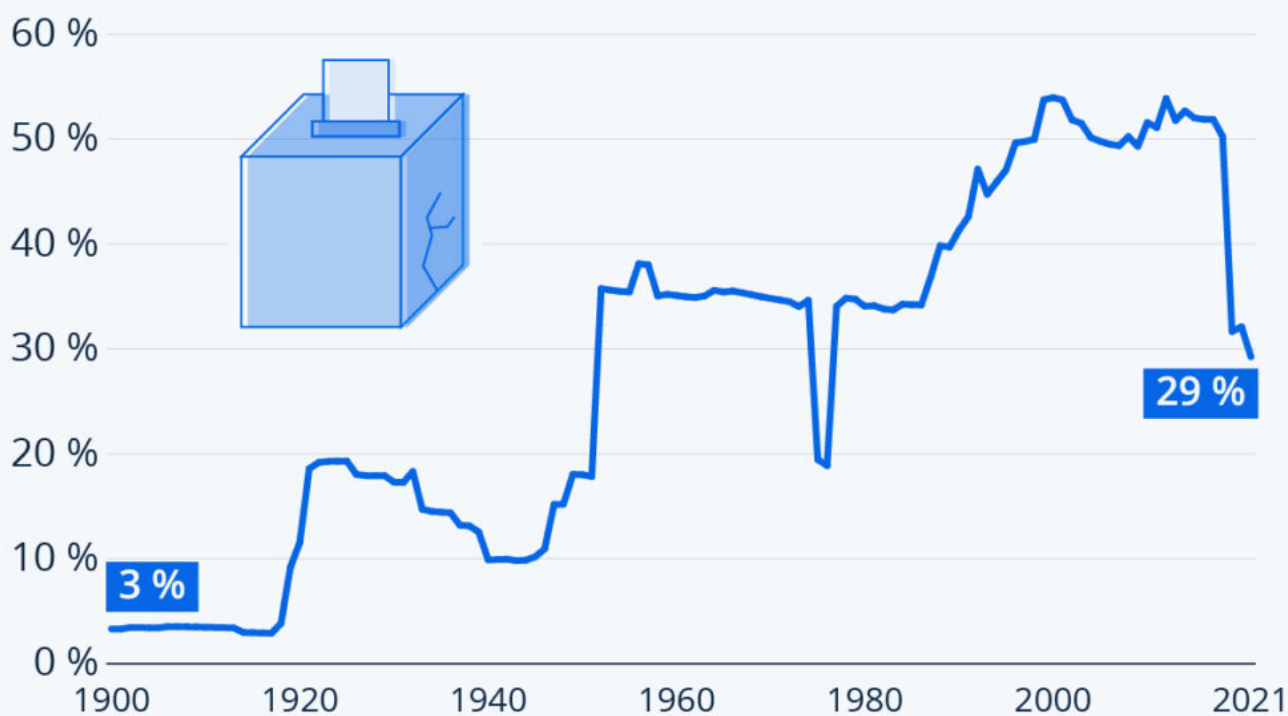
En s'entêtant le Président de la République a réussi à faire évoluer « le non à la réforme des retraites » en « un non à Emmanuel Macron ». Cette translation du mécontentement sera sans doute déterminante pour l'avenir. A minima de précipiter ce système dans les oubliettes de l'histoire et en cela il nous aura rendu service.

Ecrit par le 22 novembre 2024

Une démocratie fragile

Une démocratie fragile

Part de la population mondiale vivant dans une démocratie (1900-2021) *



* Démocraties "électorales" ou "libérales".

Les classifications des régimes politiques sont basées sur les critères établis par Lührmann et al. (2018) et évalués par l'institut V-Dem.

Source : Our World in Data



statista

L'avènement de la [démocratie](#) constitue l'une des plus grandes conquêtes collectives de l'humanité au

Écrit par le 22 novembre 2024

cours du siècle dernier. Elle a permis à une grande partie de la population mondiale de vivre dans une relative liberté et de changer la politique et la société de leur pays. Mais cette expansion a-t-elle atteint son apogée ? Une [analyse](#) compilée par « Our World in Data » montre à quel point la [démocratie peut être fragile](#).

La part de la population mondiale vivant dans une démocratie élective ou libérale a atteint un pic de 54 % en l'an 2000. Comme l'illustre l'infographie ci-dessus, ce taux est passé de 50 % en 2018 à seulement 32 % en 2019. Bien que la fragilité de la démocratie apparaisse à d'autres endroits du graphique, il s'agit de l'exemple le plus dramatique de la période considérée.

La principale cause de cette baisse a été l'Inde et son déclassement par « Freedom House » en « démocratie partiellement libre » et par l'Institut V-Dem de l'université de Göteborg en « démocratie électorale » depuis la victoire de Modi aux élections de 2019. L'institut V-Dem a justifié ce déclassement par la « pression croissante sur les organisations de défense des droits de l'homme, l'intimidation accrue des universitaires et des journalistes et un flot d'attaques fanatiques, y compris des lynchages, visant les musulmans », ce qui entraînerait une « détérioration des droits politiques et des libertés civiles ».

Claire Villiers pour [Statista](#).

Salles cherchent désespérément spectateurs

Ecrit par le 22 novembre 2024



Dans la rubrique « ça pourrait aller mieux », particulièrement chargée en ce moment, on pourrait également y ajouter le secteur de la culture. Déjà sérieusement secoué avec la gestion de la crise sanitaire, la culture est aujourd’hui aussi victime du retour de l’inflation, qui impacte sérieusement le pouvoir d’achat. On ne peut que réfléchir à deux fois avant d’aller au cinéma ou au spectacle. Surtout si, pour moins cher, on peut le faire de chez soi. Faut-il s’y

Écrit par le 22 novembre 2024

résigner ?

Le 3 aout dernier, conférence de presse de clôture du festival d'Avignon. Présentation du bilan de l'année 2022. Côté Off, les responsables annoncent un recul de la fréquentation de 10 %. Ce qui en soit n'est pas dramatique. Côté salles obscures la potion est plus amère. Les entrées accusent une baisse de 34%. Un mauvais film.

Pour le spectacle vivant, la situation est plus contrastée avec d'un côté les têtes d'affiches, les stars, qui continuent à faire le plein de spectateurs. De l'autre, les artistes moins en vue qui peinent à remplir leurs salles. C'est un peu comme pour le cinéma il n'y a que les blockbuster qui marchent, laissant ainsi peu ou pas de place à l'ambitieux, au différent, à l'alternatif. Une négation même de ce que devrait être la culture : ouvrir de nouveaux horizons, élargir le champs des possibles, casser les codes... L'expérience culturelle doit savoir s'enrichir de différences, de nouveaux talents. Elle doit surprendre, interroger et nous aider à grandir. Que deviendra-t-elle si elle se standardise, s'homogénéise, se globalise ? On ne peut se résoudre à voir la culture n'être plus qu'un simple bien de consommation.

Lire également : ["56e édition du festival Off d'Avignon, tout sur le bilan"](#)

Osons nous faire du bien

Je fais partie de ces gens qui pensent que la culture et l'éducation devraient, plus que jamais, conduire le destin de ce monde devenu fou. Alors donnons-nous toutes les chances et chacun de notre côté faisons l'effort de retrouver le chemin des salles. Et ici en Provence, l'offre est plus qu'abondante, mais jusqu'à quand ? Les théâtres sont nombreux, les initiatives plurielles, chacun peut y trouver ce qui le fera vibrer. Osons nous faire du bien. C'est un acte limitant. La culture doit être à notre image : diverse et originale avec une bonne dose de folie et d'irrévérence.

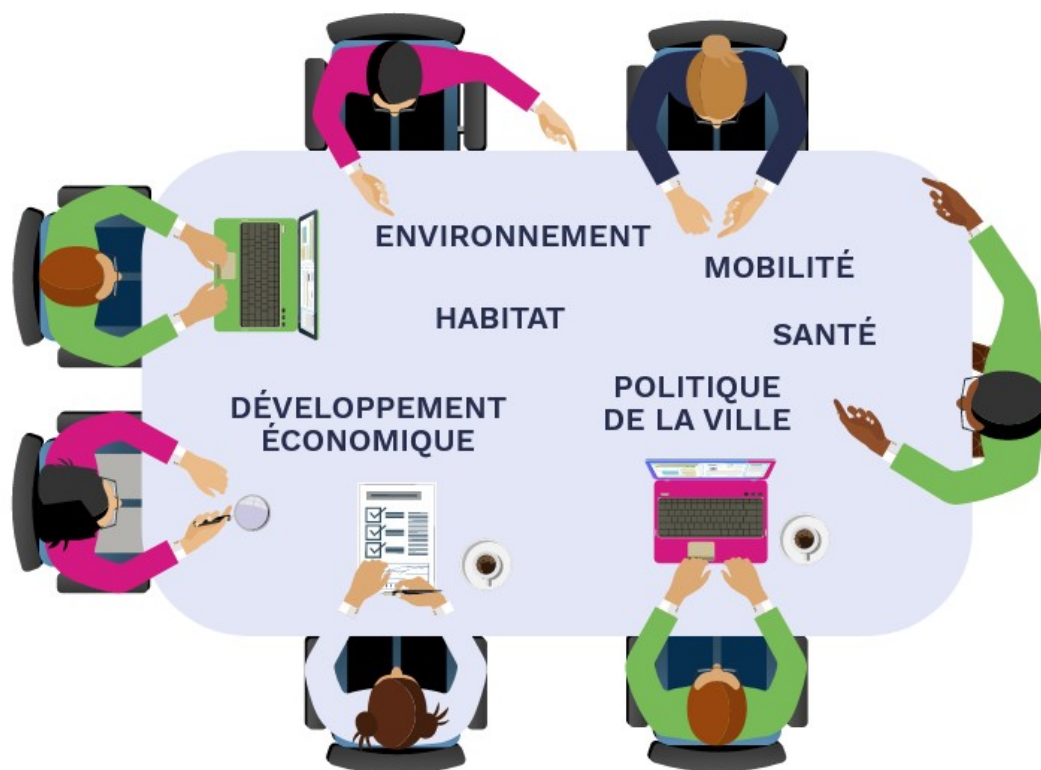
Je fais tout à la maison

Si avec la crise sanitaire les restrictions de circulation ont incité à la pratique du « je fais tout à la maison », la flambée actuelle des coûts de la vie pourrait aujourd'hui en généraliser l'utilisation. Soyons vigilent et ne laissons pas le numérique s'accaparer de tout, car en définitive il s'agit de nous, de notre liberté.

Ancien directeur général et directeur de la rédaction de Mirabelle TV (télévision régionale en Lorraine), [Didier Bailleux](#) a été auparavant consultant dans l'audiovisuel et à travaillé sur plusieurs projets : TNT, SVOD, services en ligne, création de TV locales. En tant que directeur marketing, il a participé, dans les années 1990 et 2000, à la création de plusieurs chaînes thématiques : Canal J, Voyage et Pathé-Sport. Aujourd'hui, il vit en Vaucluse et travaille sur la production de documentaires consacrés aux terroirs.

Écrit par le 22 novembre 2024

Grand Avignon : 'recrute citoyens motivés par l'avenir de leur territoire'



Jusqu'au 31 octobre prochain, les habitants des 16 communes du Grand Avignon, qui souhaitent contribuer à l'avenir de leur territoire, sont invités à déposer leur candidature pour rejoindre le futur [Conseil de développement de l'agglomération](#).

Ce conseil aura pour mission de :

- contribuer au suivi et à l'évolution du projet de territoire élaboré et voté en 2021 par les élus de l'Agglomération
- émettre un avis sur les documents de planification intercommunaux
- participer à la réflexion et à l'élaboration des politiques locales de promotion du développement durable.

40 membres voulant contribuer à l'avenir de leur territoire

Écrit par le 22 novembre 2024

« Le Conseil de développement du Grand Avignon sera composé de 40 membres, acteurs locaux et citoyens du territoire, choisis de manière à garantir une représentation plurielle, respectant la parité femmes-hommes, la diversité générationnelle et l'équilibre des territoires de l'intercommunalité », explique le Grand Avignon.

Pour candidater, il faut remplir les conditions suivantes :

- être un citoyen du territoire du Grand Avignon
- être majeur
- être libre de tout mandat électif
- être disponible et volontaire pour contribuer bénévolement aux travaux.

Par ailleurs, il vous faudra communiquer au Grand Avignon votre état-civil (nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance), votre profession, vos coordonnées complètes et une lettre de motivation. Envoyez vos candidatures par courrier au siège du Grand Avignon, par mail à codev@grandavignon.fr ou remplissez le formulaire disponible sur le site internet du Grand Avignon.

Plus de renseignements sur le site du Grand Avignon : grandavignon.fr

La démocratie en danger dans le monde

Écrit par le 22 novembre 2024

La démocratie dans le monde

Pays et territoires classés selon l'indice de démocratie en 2021 *

Démocraties pleines

● 9,00-10,00

● 8,00-8,99

Démocraties imparfaites

● 7,00-7,99

● 6,00-6,99

Régimes hybrides

● 5,00-5,99

● 4,00-4,99

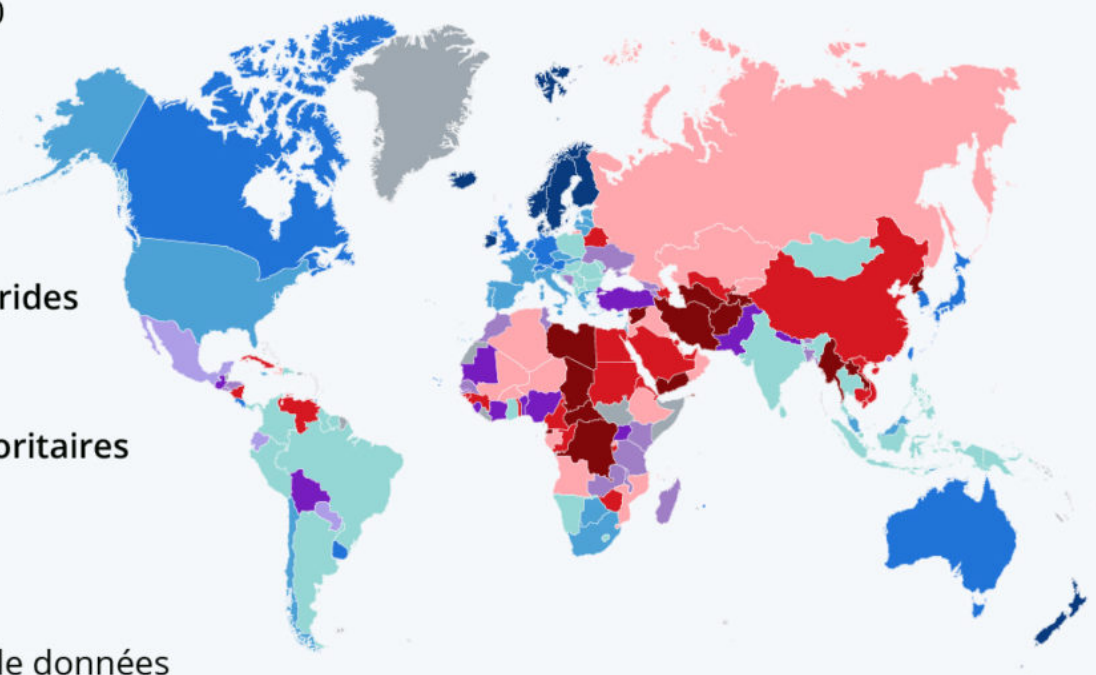
Régimes autoritaires

● 3,00-3,99

● 2,00-2,99

● 0-1,99

● Absence de données



* basé sur 60 indicateurs regroupés en 5 catégories : processus électoral et pluralisme politique, libertés civiles, fonctionnement du gouvernement, participation et culture politique.

Source : The Economist Intelligence Unit



Chaque année, l'Economist Intelligence Unit publie son [indice de démocratie](#) qui évalue les pays (ou territoires) en fonction de soixante indicateurs couvrant plusieurs domaines, tels que les processus électoraux, le fonctionnement du gouvernement, les libertés civiles, ou encore la participation et la culture politique.

Écrit par le 22 novembre 2024

Dans la dernière édition publiée jeudi 10 février, 21 pays ont été classés comme des « démocraties pleines ». Il s'agit de l'ensemble des nations scandinaves, de quelques pays d'[Europe occidentale](#), ainsi que du Canada, Nouvelle-Zélande, Australie, Uruguay, Costa Rica, Maurice, Corée du Sud, Japon et Taïwan. Après avoir obtenu le statut de « démocratie pleine » pendant seulement un an en 2019, la France a été rétrogradée en « démocratie imparfaite » en 2020 et est restée dans cette catégorie l'année dernière.

Le Kirghizstan, le Liban et Haïti sont des exemples de pays qui sont passés d'un régime « hybride » à « autoritaire » en 2021. Au total, 37 régimes sont considérés comme étant autoritaristes, les pays les plus mal notés étant l'[Afghanistan](#), Myanmar et la Corée du Nord. Dans l'ensemble, les auteurs de l'étude rapportent que l'état de la démocratie a continué à se dégrader à l'échelle mondiale, atteignant un niveau historiquement bas. Le score moyen des pays a chuté à 5,28 (contre 5,37 en 2020), soit le résultat le plus faible depuis 2006. Il est désormais estimé que moins de 50 % de la population mondiale vit dans une démocratie.

Tristan Gaudiaut, Statista

État des lieux de la démocratie dans le monde

Écrit par le 22 novembre 2024

La démocratie dans le monde

Pays et territoires classés selon l'indice de démocratie en 2020 *

Démocraties pleines

● 9,00-10,00

● 8,00-8,99

Démocraties imparfaites

● 7,00-7,99

● 6,00-6,99

Régimes hybrides

● 5,00-5,99

● 4,00-4,99

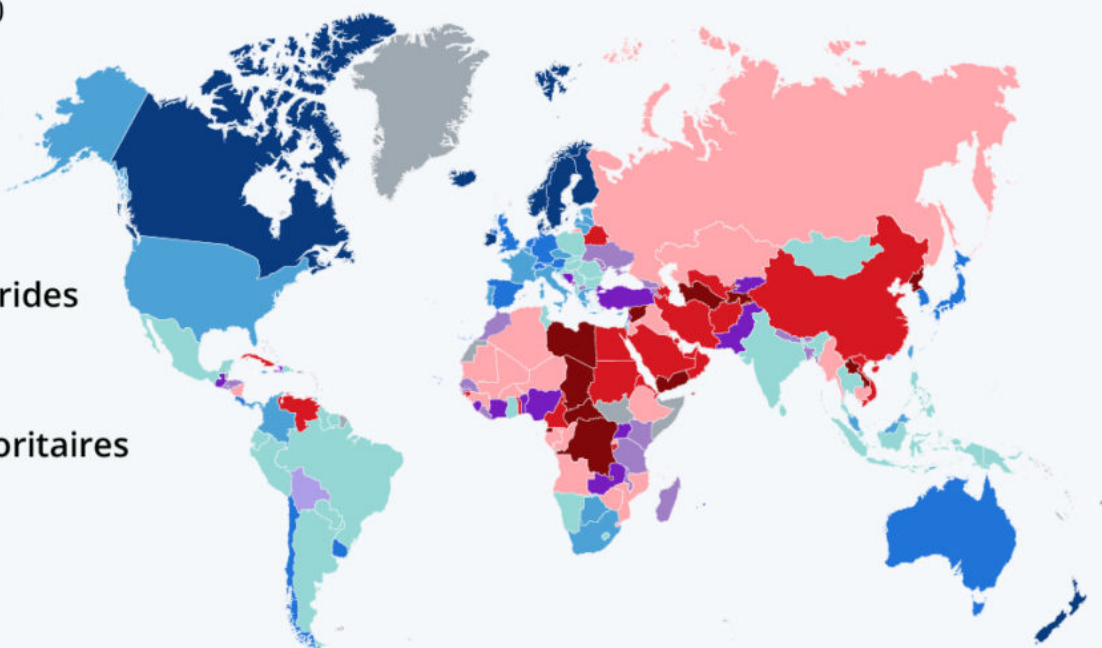
Régimes autoritaires

● 3,00-3,99

● 2,00-2,99

● 0-1,99

● Absence de données



* basé sur 60 indicateurs regroupés en 5 catégories : processus électoral et pluralisme politique, libertés civiles, fonctionnement du gouvernement, participation et culture politique.

Source : The Economist Intelligence Unit



statista

À l'occasion de la Journée internationale de la démocratie qui s'est tenue cette semaine, Statista s'est penché sur l'état des institutions démocratiques dans le monde. L' Economist Intelligence Unit publie chaque année un [indice de démocratie](#) qui évalue les pays (ou territoires) en fonction de plusieurs indicateurs, tels que le processus électoral, les libertés civiles, le fonctionnement du gouvernement, ou encore la participation et la culture politique.

Ecrit par le 22 novembre 2024

Dans la dernière édition publiée en 2021, 23 pays dans le monde ont été classés comme « démocraties complètes ». Il s'agit de l'ensemble des pays scandinaves, de plusieurs nations d'Europe occidentale (dont Irlande, Pays-Bas, Suisse, Allemagne), ainsi que, entre autres, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de l'Uruguay, et de la Corée du Sud. Le Japon et Taïwan ont également rejoint le groupe des « démocraties complètes » cette année, tandis que la France et le Portugal ont été rétrogradées en « démocraties imparfaites », après avoir passé l'année précédente dans la catégorie la plus élevée.

L'Algérie, le Mali et le Burkina Faso sont des exemples de pays qui sont passés de la catégorie régime « hybride » à « autoritaire », alors que le Bénin a lui évolué dans le sens inverse. Au Laos et en Libye, l'indice est descendu sous le seuil des 2 points et atteint désormais le pire niveau des régimes autoritaires. À l'inverse, l'Arabie saoudite, qui observe quelques progrès ces dernières années, a dépassé ce seuil pour la première fois avec un score de 2,08. Enfin, on peut noter que si l'[Afghanistan](#) affichait un indice supérieur à 2 points avant la prise du pouvoir des talibans, ce score est très certainement amené à dégringoler l'année prochaine.

Les pays les plus mal notés du monde restent actuellement la Corée du Nord, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. En [Europe](#), les nations les moins bien notées sont la Biélorussie et la Russie. Les auteurs de l'étude rapportent également que l'état de la démocratie a atteint un niveau historiquement bas dans le monde, le score moyen de l'ensemble des pays étant passé de 5,44 l'année précédente à 5,37.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

(vidéo) 'Big bang démocratique', Carpentras met la participation citoyenne sur orbite

5, 4, 3, 2, 1, 0... la commune de Carpentras vient de procéder au lancement du 'Big bang de la démocratie municipale'. La 'fusée' de ce nouveau dispositif inédit de participation citoyenne comprend 4 étapes : une convention citoyenne, un budget participatif, un droit d'amendement et un référendum d'initiative citoyenne.

La Convention citoyenne

Dans un premier temps, la municipalité va constituer une 'Convention citoyenne' composée de 35 personnes tirées au sort sur les 19 000 Carpentrassiens inscrits sur les listes électorales de la commune. Le tirage au sort a été réalisé le 17 février dernier sous contrôle d'huissier de justice, de manière aléatoire et en tenant compte des critères de représentativité (résidence, âge, sexe,...). Les personnes

Écrit par le 22 novembre 2024

désignées sont depuis contactées afin de savoir s'ils souhaitent, ou non, intégrer cette Convention. S'ils refusent, la commune, qui s'est constituée un 'vivier' de 350 citoyens tiré au sort, passe à la personne suivante.

L'objectif est d'installer les membres, sélectionnés pour une durée de 1 an non-renouvelable, d'ici le mois d'avril prochain. Leur mission sera alors d'informer la Ville des besoins des citoyens, de sélectionner les projets du budget participatif et de prendre connaissance des projets de délibération soumis au conseil municipal.

«Une promesse de campagne.»

Auparavant, ces bénévoles qui disposeront toutefois d'un statut juridique de 'Collaborateurs occasionnels' auront bénéficié d'une session d'information donnée par un professeur de l'université d'Avignon sur le fonctionnement de la municipalité. La Convention se réunira ensuite une fois par mois ou davantage si nécessaire. « La mise en place de cette Convention était une promesse de campagne », insiste Serge Andrieu, maire de Carpentras, soucieux de renouveler le fonctionnement de la vie démocratique municipale.

Un budget participatif de 700 000€

Histoire de donner du concret à l'ensemble de l'initiative, la Ville a aussi décidé de mettre en place un budget participatif doté de 700 000€.

« Le but n'est pas seulement de donner la parole aux habitants mais de leur donner les outils pour agir », poursuit Serge Andrieu.

Dans ce cadre, la Convention citoyenne sera en charge de récupérer les doléances des Carpentrassiens de plus de 16 ans d'ici juillet prochain.

« Pour déposer un projet, il suffira de se connecter à la plateforme dédiée ou de remplir un formulaire papier en prenant bien soin de répondre aux critères de recevabilité des projets, détaillés sur [le site web](#), précise le maire. Evidemment, seules les propositions relevant des compétences de la Ville seront retenues. »

Pour la commune, qui dispose d'un budget investissement de l'ordre de 10M€ par an, l'enveloppe n'est pas neutre. « Cela représente une somme 25€ par habitants, contre 12€ en moyenne dans les 150 communes françaises qui ont mis en place ce type de budget participatif », complète Yvette Guiou, première adjointe à l'Enfance et à la Démocratie locale.

La Convention, en collaboration avec les services municipaux, examinera ensuite durant l'été la recevabilité, la faisabilité et le coût des projets déposés. Les propositions retenues seront soumises aux votes des habitants en octobre ou novembre prochains. Les propositions ayant récoltées le plus de votes seront inscrites dans le budget de la ville qui s'engage à les réaliser en 2022.

« Bien évidemment, il s'agit de privilégier les dossiers d'intérêt public et pas les projets privés », rappelle Serge Andrieu.

Écrit par le 22 novembre 2024

«Le droit d'amendement est désormais donné pour la première fois aux Carpentrassiens.»

Création d'un droit d'amendement

Si les deux premiers dispositifs existent déjà par ailleurs dans le firmament des outils de la proximité démocratique, Carpentras va se doter également d'un 'Droit d'amendement' inédit.

Désormais, chaque citoyen pourra déposer un amendement sur une délibération future du conseil municipal. Concrètement, deux semaines avant chaque conseil, la note de synthèse sera publiée sur le site de la Ville. Si un habitant souhaite proposer une modification, il lui suffira de le faire via la plateforme dédiée. Le projet d'amendement sera alors soumis au vote des citoyens et ils auront jusqu'à 48h ouvrables avant la séance pour voter. Si 2% des électeurs soutiennent la proposition (soit 380 personnes), l'amendement sera présenté aux conseillers municipaux et sera alors débattu. Il pourra être, comme les amendements déposés par les élus, adopté, rejeté ou renvoyé en commission.

« Existant déjà pour les conseillers municipaux, détaille le maire, ce droit est désormais donné pour la première fois aux Carpentrassiens. »

Le référendum rendu enfin accessible

Enfin, dernier satellite de cette constellation de moyen mis à disposition de l'univers de la démocratie participative, la possibilité d'organiser automatiquement un référendum d'initiative citoyenne si 10% des électeurs carpentrassiens en font la demande.

Ainsi, toujours sur le site internet, il sera possible de déposer une pétition citoyenne (sur des sujets relatifs aux compétences de la municipalité). Pour cela, cette pétition devra recueillir la signature d'environ 1 900 électeurs dans un délai de 9 mois. Le maire s'engageant ensuite à inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal l'organisation de ce référendum décisionnel.

«C'est certainement mon côté contestataire.»

« Fortement sollicité par le mouvement des Gilets jaunes, le référendum d'initiative citoyenne n'est pas prévu par le droit français, constate Serge Andrieu. En revanche, c'est une volonté de la municipalité. C'est pourquoi, un référendum municipal sera automatiquement organisé si 10% des citoyens carpentrassiens le réclame. »

Pour le maire, à l'inverse du dispositif national du Référendum d'initiative partagée (RIP) dont les conditions d'application le rendent inatteignable, ce seuil vise à rendre accessible la possibilité de convoquer un référendum.

« C'est certainement mon côté contestataire », taquine Serge Andrieu qui constate cependant « que de nombreux élus ne font pas ce qu'ils devraient pour leur territoire mais font juste ce qu'il faut pour être réélu. Avec ce dispositif concret, chaque citoyen pourra exercer le pouvoir qui est le sien, contrôler l'action du maire et des élus, et agir pour ce qui lui semble prioritaire pour notre ville. Il s'agit d'un véritable contrat passé avec les Carpentrassiens. »

Pour le maire ce 'Big bang' vise donc à montrer la voie (lactée ?) de l'implication citoyenne dans la

Écrit par le 22 novembre 2024

démocratie locale grâce à cette initiative inédite en France via la mise en place de ces 4 outils cumulés.
« Une des principales volontés de la Ville est de laisser la parole aux Carpentassiens et de co-construire à leurs côtés la ville de demain, conclut-il. Par cette volonté de changer radicalement notre démocratie municipale, je donne la possibilité à chacun de reprendre le contrôle sur l'avenir de Carpentras. »

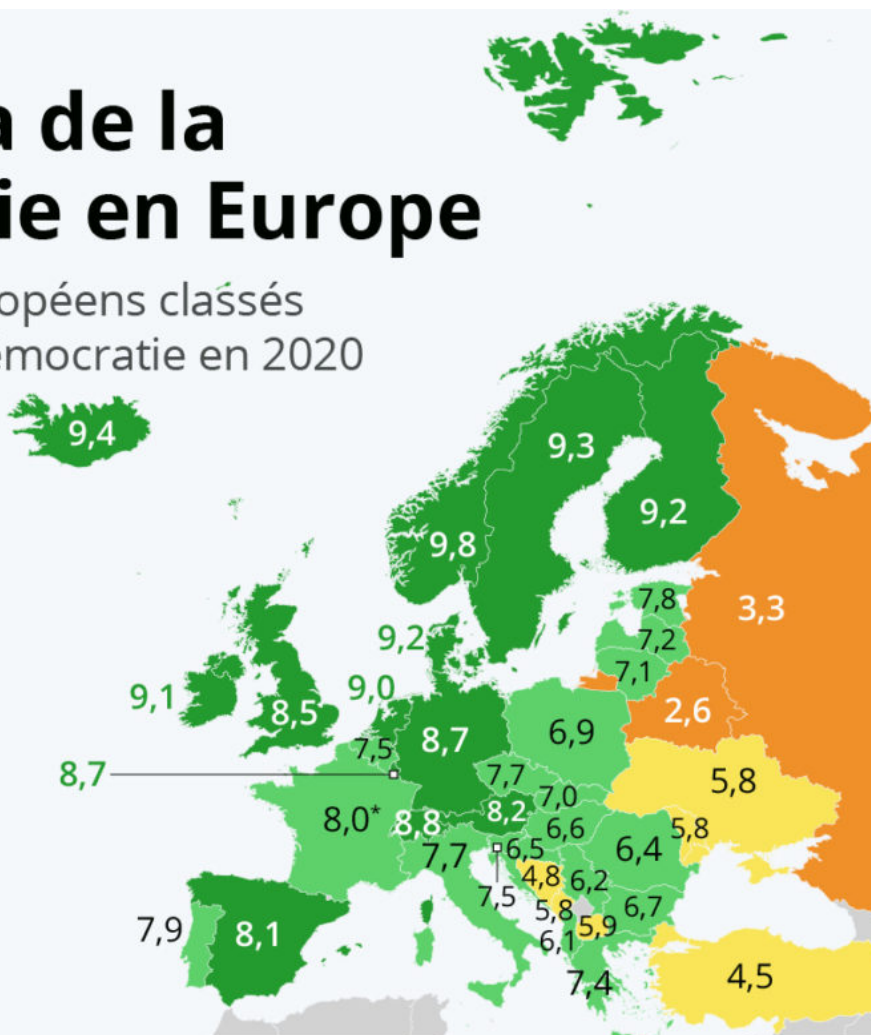
Panorama de la démocratie en Europe

Ecrit par le 22 novembre 2024

Panorama de la démocratie en Europe

Carte des pays européens classés selon l'indice de démocratie en 2020

- Démocraties
8,00 à 10,00
- Démocraties imparfaites
6,00 à 7,99
- Régimes hybrides
4,00 à 5,99
- Régimes autoritaires
< 4,00



* Score arrondi (7,99).

Indice basé sur 60 critères regroupés en 5 catégories : processus électoral et pluralisme, libertés civiles, fonctionnement du gouvernement, participation et culture politique.

Source : The Economist Intelligence Unit



statista

Bien que le concept de démocratie revêt une pluralité de notions et qu'il puisse être compliqué d'arriver à un consensus sur son évaluation, l'indice « [Democracy Index](#) » publié chaque année par l' Economist Intelligence Unit donne un aperçu plutôt intéressant de l'état des institutions démocratiques dans le monde.

Écrit par le 22 novembre 2024

Dans sa dernière édition, les auteurs rapportent un recul sans précédent des libertés démocratiques en 2020. Le score mondial moyen de l'indice est ainsi passé de 5,44 en 2019 à 5,37 en 2020, ce qui constitue de loin le pire score global depuis la création de cette étude en 2006. Cette détérioration provient en grande partie – mais pas uniquement – des restrictions imposées par les gouvernements sur les libertés individuelles et civiles qui se sont produites dans le monde en réaction à la pandémie de coronavirus. La dégradation de la démocratie à l'échelle mondiale s'inscrit néanmoins dans une tendance de plus long terme, puisque le score recule depuis déjà plusieurs années.

Le classement des pays réalisé par The Economist est basé sur l'analyse de 60 indicateurs regroupés en cinq catégories : processus électoral et pluralisme, libertés civiles, fonctionnement du gouvernement, culture et participation politique. L'infographie de [Statista](#) fait un focus sur l'Europe qui n'échappe pas au phénomène d'altération bien qu'elle reste la région enregistrant parmi les meilleurs scores au monde.

Ce sont toujours les pays nordiques qui représentent les démocraties les plus complètes, avec un trio de tête composé de la Norvège (9,8), de l'Islande (9,4) et de la Suède (9,3). La France continue quant à elle d'osciller entre les catégories « démocraties pleines » et « imparfaites », avec un score qui est passé de 7,80 en 2018 à 8,12 en 2019, avant de retomber à 7,99 l'année dernière. Sur le plan mondial, l'Hexagone se classe 24ème juste devant les États-Unis (score de 7,92). D'après l'étude, les mauvais élèves de la région Europe restaient la Biélorussie, où Loukachenko est actuellement toujours en place malgré la contestation populaire, ainsi que la Russie, où des manifestations ont récemment éclaté en lien avec l'affaire Navalny.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)